115

MESSAGE DE S.E.M. DENIS SASSOU-NGUESSO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO, A LA COP-16

lu par S.E.M. Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable,
de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Madame la Présidente,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Madame la Secrétaire Exécutive,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Une année après la mémorable Conférence de Copenhague qui avait suscité une très grande mobilisation internationale et d'immenses espoirs, nous voici à Cancun, à la 16è Conférence des Parties sur les Changements Climatiques.

Malgré les discours généreux sans cesse prononcés et des promesses non tenues par la communauté internationale, la République du Congo, mon pays, prend part à la présente rencontre avec une forte conviction : que Cancun soit le lieu et l'occasion de donner des signaux clairs d'un changement d'attitude et d'une volonté politique réelle pour relever, dans l'urgence requise, les défis du changement climatique.

Je salue l'engagement et la détermination du Président Calderon, du gouvernement et du peuple mexicains dans l'organisation et le succès de ces assises.

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, mon pays a le privilège et aussi la responsabilité d'abriter une partie non moins importante des forêts du Bassin du Congo, dont la gestion durable nourrit les attentes légitimes de la communauté internationale ici réunie comme un moyen efficace et peu onéreux de lutte contre le changement climatique.

Je voudrais réaffirmer la détermination de la République du Congo de satisfaire ces attentes et de partager son expérience en cette matière avec d'autres pays du monde.

Voilà pourquoi, entre autres actions permettant de promouvoir la coopération sud-sud et d'établir une plateforme de concertation et d échanges dans le domaine des forêts, mon pays a entrepris d'organiser, avec le concours de la communauté internationale, en 2011 à Brazzaville, un sommet des trois Bassins Forestiers Tropicaux du monde : l'Amazonie, le Mékong/Bornéo et le Congo.

Les peuples des pays forestiers en développement qui ont pris la mesure de leur responsabilité œuvrent, courageusement, pour la préservation de leurs forêts primaires qui représentent la plus grande réserve de la biodiversité mondiale et le principal poumon de la planète. En contribuant ainsi à la régulation du climat global, les nations concernées ne pourraient ni ne sauraient supporter indéfiniment seules le coût de cet engagement.

Au moment où s'achève la première des trois années des financements précoces, les espoirs suscités à Copenhague par le processus REDD⁺ en vue de contrôler la déforestation, lutter contre la dégradation des forêts et assurer la gestion durable des ressources forestières ont commencé à s'émousser. Les fonds promis à cet effet tardent à se mettre en place, tandis que leur architecture et leur gouvernance ne semblent pas encore s'établir.

Madame la Présidente,

Au regard des contingences actuelles et afin d'éviter la confusion qui pourrait rendre plus complexe la mise en œuvre de ce processus et les décisions discriminatoires qui résulteraient d'une singulière interprétation de ce terme, il paraît utile de clarifier le concept REDD⁺ lui-même.

En effet, la gestion durable des forêts englobe, à l'échelle nationale, des actions et des mesures d'inventaires, de planification, de contrôle des coupes, de conservation, de protection et de restauration des zones dégradées, le reboisement, la légalité des pratiques et la lutte contre la pauvreté. Cette conception ne se limite donc pas aux actions particulières sur la déforestation ou la dégradation. Elle recouvre plutôt une gestion responsable et intégrée des ressources forestières, et permet de soutenir les actions pertinentes y afférentes, y compris celles prenant en compte les intérêts majeurs des populations locales et des peuples autochtones.

C'est pourquoi, tout en soutenant les politiques de réduction de la déforestation et de la dégradation, il est judicieux d'encourager, par des appuis financiers adéquats, les pays vertueux à poursuivre les efforts qu'ils ont engagés ou entendent engager dans cette direction. Agir de façon contraire conduirait irrémédiablement au recul des avancées actuelles en matière de gestion durable des forêts et entrainerait de plus fortes émissions de GES des pays forestiers.

Madame la Présidente,

Comme il est établi, la mise en œuvre des initiatives et des décisions sur l'environnement est toujours restée tributaire du financement. Compte tenu des atermoiements que l'on observe dans la mise en place des financements internationaux, notamment ceux annoncés à Copenhague et dont dépend la mise en œuvre du REDD⁺, je me demande s'il n'est pas temps, même dans les pays en développement, d'aller plus vite. D'innover, là où cela est possible, en concevant et en appliquant, parallèlement aux mécanismes financiers internationaux actuels et à venir, des réglementations et des stratégies nationales pouvant générer des ressources additionnelles et maîtrisables, en

vue de relever les défis actuels du changement climatique : l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Madame la Présidente,

Depuis la préparation des présentes assises, nous avons entendu des jeunes, des femmes, des hommes, et des groupes vulnérables déclarer que Cancun doit constituer un tournant décisif dans le cadre du nouvel ordre climatique.

Ces voix qui de partout s'élèvent exigent aux pays industrialisés de changer leurs modes de production et de consommation qui menacent gravement la vie sur terre et demandent aux représentants à la COP-16 de conclure un traité juste, équilibré et juridiquement contraignant, devant régir la période post-2012, un accord permettant de maintenir à 1,5°C l'augmentation de la température moyenne à l'horizon 2050.

Je forme le vœu que les travaux de la 16ème Conférence des Parties sur les changements climatiques et de la 6ème Réunion des Parties au Protocole de Kyoto soient couronnés du plein succès que les peuples du monde entier en attendent.